From: Paul Calandra
To: Martina Chait
Subject: Provincial Planning Statement 2024 Notification (Townshipof Douro-Dummer)
Date: Tuesday, August 20, 2024 3:48:23 PM
Attachments: COA-FN-KO-BLK.png
Provincial Planning Statement - EN.pdf
Provincial Planning Statement - FR.pdf

Ministry of Municipal Affairs and Housing

Office of the Minister

777 Bay Street, 17th Floor
Toronto ON M7A 2J3
Tel.: 416 585-7000

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Bureau du ministre

777, rue Bay, 17e étage
Toronto (Ontario) M7A 2J3
Tél. : 416 585-7000

Ontario

234-2024-3937

August 20, 2024

La version française suit.

I am writing to let you know that I have issued a new Provincial Planning Statement (PPS 2024) under the *Planning Act,* coming into effect on October 20, 2024.

The PPS 2024 sets out a streamlined, province-wide land use planning document that gives municipalities the tools and flexibility you need to hit your housing targets in a way that is responsive to local challenges and reflective of local priorities. The PPS 2024 will replace the Provincial Policy Statement, 2020 (PPS 2020). In addition, A Place to Grow: Growth Plan for the Greater Golden Horseshoe, 2019, as amended (A Place to Grow) will be revoked effective the same date. For consultation details regarding the PPS 2024, please see ERO # 019-8462.

The October 20, 2024 effective date provides a two-month transition, allowing time for in-progress planning decisions to be resolved, and providing municipalities a window of time to prepare for adoption of the new policies.

In addition, a 30-day consultation (ERO# 019-9065) beginning on August 20, 2024, will seek feedback on any specific planning matters in process that might need to be addressed through a potential transition regulation under the Planning Act. Your municipality is invited to share any feedback through the consultation.

To provide municipalities with implementation support, the Ministry of Municipal Affairs and Housing will provide training for municipal staff in September and October 2024. Our government will also consider developing Provincial guidance to support implementation.

Our government made an administrative amendment to the Greenbelt Plan that ensures policies in A Place to Grow, and the PPS 2020 will continue to apply in those cases where the Greenbelt Plan refers to them. This amendment will take effect on October 20, 2024.

To align with the PPS 2024, the changes made to the Planning Act "area of employment "definition (in the Helping Homebuyers, Protecting Tenants Act, 2023) have been proclaimed to come into effect on October 20, 2024. This includes transition provisions which allow municipalities to adopt official plan policies to continue protection of a historic area of employment despite any existing uses that no longer meet the new definition.

We look forward to our continued work together to get at least 1.5 million homes built by 2031. If you have any questions, feel free to reach out to your local Municipal Services Office contact.

Sincerely,

Hon. Paul Calandra
Minister of Municipal Affairs & Housing

Attachments:
- Provincial Planning Statement, 2024

c. The Honourable Vijay Thanigasalam, Associate Minister of Housing
Matthew Rae, Parliamentary Assistant, Municipal Affairs and Housing
Michael Klimuntowski, Chief of Staff, Minister's Office
Martha Greenberg, Deputy Minister, Municipal Affairs and Housing
Sean Fraser, Assistant Deputy Minister, Municipal Affairs and Housing
hwatson@dourodummer.on.ca
elanaa@dourodummer.on.ca
MartinaC@dourodummer.on.ca

Je vous écris pour vous informer que jai publié une nouvelle Déclaration de principes provinciale (DPP 2024) en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, qui entrera en vigueur le 20 octobre 2024.

La DPP 2024 constitue un document d'aménagement du territoire simplifié à l'échelle de la province qui donne aux municipalités les outils et la souplesse dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs en matière de logement d'une manière qui réponde aux défis locaux et reflète les priorités locales. La DPP 2024 remplacera la Déclaration de principes provinciale 2020 (DPP 2020). De plus, le document En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe de 2019, tel que modifié (En plein essor), sera révoqué à la même date. Pour les détails de la consultation relative à la DPP 2024, veuillez consulter le REO 019-8462.

La date d'entrée en vigueur du 20 octobre 2024 prévoit une transition de deux mois, ce qui laisse le temps de résoudre les décisions d';aménagement en cours et donne aux municipalités le temps de se préparer à l'adoption des nouvelles politiques.

En outre, une consultation de 30 jours (ERO 019-9065) débutant le 20 août 2024 permettra de recueillir des commentaires sur toute question d'aménagement spécifique en cours qui pourrait devoir être traitée par une éventuelle réglementation transitoire en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire. Votre municipalité est invitée à faire part de ses commentaires dans le cadre de la consultation.

Afin de soutenir les municipalités dans leur mise en œuvre, le ministère des Affaires municipales et du Logement organisera une formation pour le personnel municipal en septembre et octobre 2024. Notre gouvernement envisagera également d'élaborer des directives provinciales pour soutenir la mise en œuvre.

Notre gouvernement a apporté une modification administrative au Plan de la ceinture de verdure qui garantit que les politiques contenues dans le plan En plein essor et la DPP 2020 continueront à s'appliquer dans les cas où le Plan de la ceinture de verdure s'y réfère. Cette modification prendra effet le 20 octobre 2024.

Aux fins d'harmonisation avec la DPP 2024, les modifications apportées à la définition de la « zone d'emploi » de la Loi sur l'aménagement du territoire (dans la Loi de 2023 visant à aider les acheteurs et à protéger les locataires) ont été promulguées pour entrer en vigueur le 20 octobre 2024. Cela comprend des dispositions transitoires qui permettent aux municipalités d'adopter des politiques de plan officiel pour continuer à protéger une zone d'emploi historique malgré les utilisations existantes qui ne correspondent plus à la nouvelle

définition.

Nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble pour construire au moins 1,5 million de logements d'ici 2031. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre Bureau des services aux municipalités local.

Cordialement,

L'honorable Paul Calandra
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Pièces jointes :
- Déclaration de principes provinciale 2024

c. L'honorable Vijay Thanigasalam, ministre associé du Logement
Matthew Rae, adjoint parlementaire, Affaires municipales et du Logement
Michael Klimuntowski, chef de cabinet, Bureau du ministre
Martha Greenberg, sous-ministre, Affaires municipales et du Logement
Sean Fraser, sous-ministre adjoint, Affaires municipales et du Logement
hwatson@dourodummer.on.ca
elanaa@dourodummer.on.ca
MartinaC@dourodummer.on.ca